SAISON 2023 2024

ÉCOLE MULTISPORTS

Découvrir, s'initier à différentes activités sportives

Pour les enfants scolarisés du CP au CM2

En partenariat avec les communes et avec l'aide du Conseil Départemental, la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne vous propose l'École Multisports.

Son fonctionnement

Il s'agit de permettre aux enfants scolarisés du CP au CM2 de découvrir et de s'initier à une large gamme d'activités sportives. En aucun cas cette pratique ne se substitue à celle d'un club sportif.
Les enfants sont invités pendant la période scolaire à découvrir une activité durant un cycle d'initiation de deux ou trois semaines environ, à raison d'une séance par semaine. Ainsi, les enfants participeront à sept ou huit activités différentes sur une année scolaire et à quelques journées multi-activités éventuellement.

Son encadrement

Les activités sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés (convention avec le Groupement d'Employeurs Multi-Activités 89 (GEMA 89).

Ses activités

Jeux collectifs (basket, handball, tchoukball...), jeux de raquettes (badminton...), jeux d'adresse (golf, trikke, tir à l'arc...), jeux de plein-air (roller...), jeux athlétiques (lancers, sauts...), jeux d'opposition (lutte, escrime...).

Son prix

Il est demandé une participation des familles de 25 € pour le premier enfant, 23 € pour le second enfant et 20 € pour le troisième.
Ce dispositif est financé par la CCAB et le Conseil Départemental.

Des activités sportives encadrées par des éducateurs diplômés

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'Aillantais en Bourgogne
9, rue des Perrières
Aillant-sur-Tholon
89110 MONTHOLON
Tél. 03 86 63 56 63

89 Yonne LE DÉPARTEMENT

Comment s'inscrire ?

Ouverture des inscriptions à partir de la rentrée auprès des mairies des antennes. L'enfant fréquentera l'École Multisports où il a effectué son inscription.
ATTENTION : le nombre de places est limité à 20 enfants par groupe. Au delà, une liste d'attente sera ouverte.

Documents obligatoires

La fiche d'inscription à remplir en mairie et l'attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire.

Inscription en mairie

Début des séances le lundi 18 septembre 2023
Fin des séances le vendredi 5 juillet 2024.

FLEURY-LA-VALLÉE
à la salle polyvalente
lundi de 17h00 à 18h00

POILLY-SUR-THOLON
à la salle des fêtes
mardi de 17h00 à 18h00

LA FERTÉ-LOUPIÈRE
à l'école
mardi de 16h30 à 17h30

SENAN
à la salle des fêtes de la mairie
ou au city-stade
mardi de 16h45 à 17h45
jeudi de 16h45 à 17h45

VOLGRÉ (MONTHOLON)
à la salle des fêtes
jeudi de 17h15 à 18h15

GUERCHY (VALRAVILLON)
à la salle des associations
lundi de 17h15 à 18h15

AILLANT-SUR-THOLON
à la salle multi-activités
mardi de 16h45 à 17h45

Renseignements
auprès de la Coordinatrice
Enfance-Jeunesse
Tél. 03 86 63 38 59

Conçu et réalisé par la CCAB - Septembre 2023 - Imprimé par nos soins - photos AdobeStock